

Première organisation syndicale des fonctionnaires d'État et territoriaux de la Haute-Vienne

Etiquette

Trimestriel - Prix : 0,50€
Directeur de publication : Christophe Tristan
CPPAP 0726 S 05312
Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

Etiquette

SOMMAIRE

P.1 : Ras le bol général !

**P.2 : Obtenons le retrait de cette
réforme des retraites injuste et
injustifiée !**

**P.3 : 8 mars, journée mondiale de
lutte pour les droits des femmes**

**P.4 : Stage de formation syndicale sur
les retraites organisé par la FSU 87**

RAS LE BOL GÉNÉRAL !

Les gouvernements successifs ne cessent de maltraiter les fonctionnaires, ces soi-disant "privilegiés" !

A force de suppressions d'emplois sous prétexte d'économies et de respect des fameux 3% maximum de déficit imposés par l'Europe, les agent-es sont usé-es par la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, contrairement aux salaires.

La rémunération des fonctionnaires, « celles et ceux qui ont tenu le pays lors du confinement de 2020 », parlons-en ! Après un quasi gel du point d'indice de 12 ans (augmentations de 0,6% en 2016 et 2017), le gouvernement nous a octroyé 3,5% d'augmentation en juillet 2022, alors que l'inflation sur l'année a été de 6%. Merci patron ! En 40 ans, les agent-es de la Fonction publique ont perdu 30% de pouvoir d'achat !

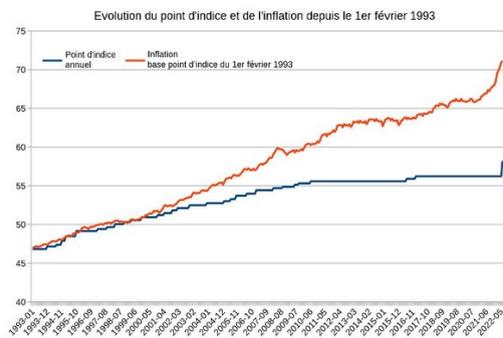
Depuis, le ministre Guérini est silencieux sur le sujet de l'augmentation du point d'indice. Il a annoncé des concertations sur les salaires et les carrières sans que rien ne transparaissent de ses projets. Les éléments posés dans le débat public, tel le rapport Pény-Simonpoli de 2022, montrent la volonté de renouer avec de vieilles recettes de dérégulation du système de rémunération : développement de l'indemnitaire, modulation aux résultats... Autant d'idées allant dans le sens de l'individualisation des carrières et des rémunérations alors que les problématiques sont générales. Le danger est réel sur le statut de fonctionnaire, élément protecteur des agent-es et des usager-es. Le relèvement de l'indice minimum de la Fonction Publique au 1er janvier a eu un effet sur la grille de rémunération de la catégorie C, qui continue de se tasser. La grille de catégorie B est à nouveau, elle aussi, talonnée par le minimum fonction publique, et le début de la catégorie A témoigne également de la paupérisation des débuts de carrière.

Il est reconnu désormais que les métiers de l'éducation sont mal payés. Après avoir promis, pendant la campagne des élections présidentielles, une augmentation de 10% pour tou-ttes les enseignant-es en janvier 2023, le président Macron, par la voix de son ministre de l'Éducation Nationale est revenu sur sa parole. Ce sera 10% "en moyenne" donc pas pour tou-ttes et pas en janvier mais peut-être en septembre !

Et maintenant, le ministre N'Diaye nous refait le coup du "travailler plus pour gagner peut-être un peu plus" avec son "pacte" méprisant et hors sol qui conduirait celles et ceux qui le signeraient à effectuer des missions supplémentaires pour espérer gagner un peu plus ! Inacceptable ! Sont exclus des discussions sur les rémunérations les plus précaires des agent-es de l'Éducation Nationale que sont les AESH, les AED, les contractuel-les.

Le projet de réforme des retraites consiste, lui aussi, à accabler les plus précaires, les plus pauvres, les femmes en introduisant le « travailler plus longtemps » mais, cette fois-ci, pour gagner moins ! Il fait partie d'un projet global de société ultra libéral contre lequel la FSU continue de se battre.

La FSU porte l'exigence de services publics renforcés, avec des agent-es confortés dans leurs missions et revalorisés-es, conditions de leur efficacité au service de tou-ttes, en particulier des plus fragiles.



Obtenons le retrait de cette réforme des retraites injuste et injustifiée !

Les mauvais coups prévus par le gouvernement

Aujourd'hui, le gouvernement prévoit de :

- **reculer progressivement à 64 ans** l'âge légal de départ à la retraite à raison d'un trimestre par an, pour toutes celles et ceux nés à partir du 1er septembre 1961 ;
- **accélérer** la mise en œuvre de **l'allongement de la durée de cotisation** pour que les 43 ans de cotisation déjà prévus aujourd'hui (loi Touraine de 2014) à partir de la génération 1973 s'appliquent dès la génération 1965.



En contrepartie de ces dégradations majeures, le gouvernement accorderait quelques mesures très limitées qu'il prétend "de justice".

- Maintien de la prise en compte des services actifs(*) sans pour autant entamer de réflexion sur la pénibilité des métiers et passage de l'âge de départ de 57 à 59 ans pour les catégories actives.
(*) Certains emplois de la Fonction Publique sont classés en catégorie active (arrêté du 12/11/1969 et circulaire 2010-05 de la FPT) en reconnaissance de la pénibilité des missions effectuées. L'élargissement de ce classement n'est pas prévu.
- Maintien de l'âge d'annulation de la décote à 67 ans, ce qui revient à maintenir les inégalités existantes. Ce sont en majorité des femmes qui sont obligées de travailler jusqu'à 67 ans car elles subissent le plus les interruptions de carrières, les temps partiels imposés...
- Création d'un mécanisme de départ en retraite progressif, en permettant un mi-temps en fin de carrière : la rémunération serait complétée par une moitié de pension provisoire. Ce dispositif serait cependant moins intéressant que la cessation progressive d'activité, supprimée en 2010, et dont la FSU revendique le rétablissement. En effet, en travaillant à mi-temps sur les dernières années de carrière, les cotisations pour la retraite seraient moindres sur ces années qui ne seraient pas comptabilisées entièrement pour les droits à retraite, reculant ainsi encore le départ avec une pension complète !
- Mise en œuvre d'une pension minimale à 1200 euros brut, dispositif prévu depuis 2003 mais resté lettre morte. Mais comme il faudra avoir fait une carrière complète (43 ans) au SMIC : ceci exclut la quasi-totalité des situations de retraites paupérisées. A la maltraitance de son projet de réforme, le gouvernement ajoute donc le cynisme et le mensonge !

Les femmes, toujours perdantes.

Notons que, malgré des annonces d'intentions de réduire les inégalités de pension entre les femmes et les hommes, aucune mesure concrète n'est prévue. Le nombre de trimestres validés pour la naissance d'enfants est maintenu sans être augmenté et il ne s'agit que d'une durée validée, pas d'une durée cotisée. Et les femmes devront encore prolonger davantage leur carrière que les hommes pour partir avec une retraite complète du fait des inégalités salariales et de carrière.

Cette réforme est idéologique, elle est injuste et injustifiée.

Continuons de nous mobiliser massivement pour en obtenir le retrait !



D'autres solutions existent !

La France est plus riche et la productivité des travailleur·ses plus élevée qu'en 1983, année où l'âge de départ à la retraite a été porté à 60 ans (contre 65 ans auparavant).

Un des arguments avancés par le gouvernement est le rapport entre le nombre d'actifs (censés payer les pensions des retraité·es actuel·les) et le nombre de retraité·es (1,7 actuellement contre 5 dans les années 80). Le gouvernement refuse d'envisager d'autres financements. Il existe pourtant de nombreuses solutions pour financer les 12 milliards qui manqueraient en 2030 (sur 300 milliards versés, ce qui ne représente que 4%) : augmenter les salaires, augmenter la valeur du point d'indice des fonctionnaires, augmenter faiblement les cotisations, payer les femmes autant que les hommes, améliorer le taux d'emploi, taxer les revenus du capital (80,1 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires en 2022, des ultras riches toujours plus riches...).



ENGAGÉ·ES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

8 MARS : JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Depuis de nombreuses années, le **Collectif 8 mars 87**, dont fait partie la FSU 87, organise, le 8 mars, des actions afin de sensibiliser la population sur les inégalités femmes-hommes et de mobiliser pour le respect des droits des femmes partout dans le monde.

Cette année, cette journée s'inscrit particulièrement dans la lutte contre la réforme des retraites qui impacterait davantage les femmes que les hommes parce qu'elles subissent plus que les hommes les carrières hachées, les temps partiels imposés, les périodes de chômage, les contrats précaires...

À travail égal, les femmes gagnent, en moyenne, 15,8% de moins que les hommes. Cet écart s'est amplifié depuis 10 ans. On ne peut que déplorer l'inaction des gouvernements successifs sur ce sujet.

En plus des inégalités au travail, les femmes prennent en charge encore majoritairement les tâches domestiques, l'éducation des enfants...

Le 8 mars, disons non au sexisme !

Venez vous informer sur l'impact de la réforme des retraites sur les femmes et venez rencontrer les associations qui défendent les droits des femmes dans le milieu professionnel, dans l'espace public et dans la sphère privée.



Programme du 8 mars 2023 à Limoges

14h-16h : réunion débat sur l'impact de la réforme des retraites sur les femmes

lieu : salle du CIRA, 64 avenue de la Révolution, Limoges

14h-18h : stands d'informations des associations du collectif

lieu : square Jacques Chirac (devant la mairie), Limoges

17h30 : rassemblement devant la mairie de Limoges

prises de parole des membres du collectif

chorales militantes (40 choristes présent-es)



ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

STAGE DE FORMATION SYNDICALE ORGANISÉ PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA FSU DE LA HAUTE-VIENNE

EN PRÉSENCE DE BENOIT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU

LA RETRAITE

Quels enjeux généraux ? Quels enjeux pour la Fonction Publique ?

Programme :

**La retraite dans la Fonction Publique : historique, enjeux, évolutions récentes.
Ce qui changerait avec la réforme.**

JEUDI 6 AVRIL

au lycée Raoul Dautry

9h00-17h00

Le repas pourra être pris en commun au Grill'Inn, buffet proche du lycée Dautry.

Inscription au stage et au repas auprès de la section départementale : fsu87@fsu.fr ou auprès de votre syndicat.

Attention ! La demande d'autorisation d'absence est à adresser au chef de service ou à l'inspectrice d'académie ou à la rectrice au plus tard le 6 mars.

Un modèle de demande d'autorisation d'absence est fournie ci-dessous et est à envoyer par voie hiérarchique.

Une attestation de présence sera fournie à l'issue de la journée de stage.

Modèle de demande d'autorisation d'absence à adapter selon votre situation

NOM Prénom
Catégorie, grade
Lieu d'exercice

le .../.../....., à

Madame l'Inspectrice d'Académie ou Madame la Rectrice ou Madame/Monsieur le/la chef-fe de service

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de pouvoir m'absenter le **jeudi 6 avril 2023** pour participer à un Stage de formation syndicale organisée par la section départementale de la Fédération Syndicale Unitaire de la Haute-Vienne, conformément aux textes en vigueur régissant l'exercice du droit syndical. **Ce stage aura lieu au lycée Raoul Dautry, à Limoges.**

Je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie ou Madame la Rectrice ou Madame/Monsieur le/la chef-fe de service, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Coupon d'inscription à retourner à la FSU 87, 24 bis rue de Nexon, 87000 LIMOGES
ou par mail : fsu87@fsu.fr ou à votre Syndicat**

Nom : Prénom :

Adresse :

Syndicat :

- Je participerai au stage du 6 avril 2023.
 Je prendrai le repas en commun.
 Je ne prendrai pas le repas en commun.

